

Compte rendu de la séance du 12 février 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Julien MERLOS

Ordre du jour:

- 1- Comptes de Gestion 2020
 - Commune
 - Eau et Assainissement
- 2- Comptes Administratifs 2020
 - Commune
 - Eau et Assainissement
- 3- Renouvellement CDD
- 4- Convention avec l'entreprise Sernin pour l'entretien des chemins communaux
- 5- Projet Aire Retournement impasse des Calouzals
- 6- Point sur le SIVE
- 7- Informations et questions diverses

La séance se déroulera à huis clos

Délibérations du conseil:

Compte de gestion 2020 Commune (DE 2021 01)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvie CZECZOTKA

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
MAIRE

Compte de gestion 2020 - EAU ET ASSAINISSEMENT (DE 2021 02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvie CZECZOTKA

Après s'être fait présenter le budget unique de l'Eau et Assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
MAIRE

Vote du compte administratif - Commune (DE 2021 03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CZECHOTKA Sylvie

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par CZECHOTKA Sylvie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 384.93		20 773.31		35 158.24
Opérations exercice	82 047.86	151 461.04	190 421.67	173 396.09	272 469.53	324 857.13
Total	82 047.86	165 845.97	190 421.67	194 169.40	272 469.53	360 015.37
Résultat de clôture		83 798.11		3 747.73		87 545.84
Restes à réaliser						
Total cumulé		83 798.11		3 747.73		87 545.84
Résultat définitif		83 798.11		3 747.73		87 545.84

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECHOTKA
MAIRE

Vote du compte administratif -EAU ET ASSAINISSEMENT (DE 2021 04)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CZECHOTKA Sylvie

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par CZECHOTKA Sylvie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 933.92		9 110.36		37 044.28
Opérations exercice	7 881.40	16 249.73	60 416.01	56 134.59	68 297.41	72 384.32
Total	7 881.40	44 183.65	60 416.01	65 244.95	68 297.41	109 428.60
Résultat de clôture		36 302.25		4 828.94		41 131.19
Restes à réaliser						
Total cumulé		36 302.25		4 828.94		41 131.19
Résultat définitif		36 302.25		4 828.94		41 131.19

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECHOTKA
MAIRE

Renouvellement CDD Christian Dreuil (DE 2021 05)

Madame La Maire rappelle que le contrat de Mr Christian Dreuil, agent technique, arrive à échéance le 14 avril 2021. Son temps de travail est de 12 heures par semaine

Considérant que cet agent donne entière satisfaction, Mr le Maire propose que le contrat de Mr Christian Dreuil soit renouvelé sur les mêmes bases pour une durée de 1 an, soit du 15 avril 2021 au 14 avril 2022

Agent technique 2° classe - Indice Brut 350 Indice Majoré 327 Catégorie C

Durée hebdomadaire du travail : 12 heures

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent le renouvellement du contrat de Mr Christian Dreuil pour une durée de un an

chargent Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

Sylvie CZECZOTKA
MAIRE

Convention avec l'Ent Sernin pour le débroussaillage (DE 2021 06)

Mme La Maire informe les membres du Conseil Municipal que comme chaque année, l'entretien des chemins communaux doit être réalisé dans les prochaines semaines. L'entreprise Sernin de Camon a établi un devis pour un montant de 4082.40 € TTC (.3402.00€ HT) pour le forfait épareuse herbe. Il convient de passer une convention avec cette entreprise pour la réalisation de ces travaux. Cette somme sera inscrite au budget 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent le devis présenté des travaux d'entretien des chemins communaux

approuvent la convention signée entre Mme la Maire et l'Entreprise Sernin

chargent Mme la Maire de toutes les démarches

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Sylvie CZECZOTKA
MAIRE

Demande de subventions Travaux Horloge (DE 2021_07)

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que l'horloge ne fonctionne plus correctement. Elle sonne mais n'indique plus l'heure.

L'entreprise BODET est intervenue pour réaliser le diagnostic de la panne. Il en ressort que le mécanisme des aiguilles ne tourne plus car le cadran est endommagé.

L'entreprise Bodet nous a transmis un devis pour le changement complet du cadran. Le montant du devis pour le remplacement du cadran et la prestation s'élève à 4 543.80€ TTC

Mme la Maire rappelle que la population est attachée aux repairs dans le temps que permet cette horloge.

Mme la Maire précise qu'il est important de maintenir la présence d'une horloge fonctionnelle indiquant l'heure visuellement et de façon sonore par ton tintement.

Mme la Maire propose de demander une subvention de 30 % au Conseil Départemental dans le cadre du FDAL et demander un fonds de concours auprès de la CCPM de Mirepoix.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent le devis de l'entreprise BODET

approuvent la demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du FDAL et la demande du fond de concours auprès de la CCPM de Mirepoix

chargent Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

SYLVIE CZECZOTKA
MAIRE